



Un petit fils peut il demander une avance sur héritage

Par **Marie**, le **13/03/2009** à **15:21**

Bonjour,

Un étudiant peut il demander une avance sur héritage à son grand père pour l'aider dans ses études.

Quel est le moyen légal, si moyen il y a.

Remerciements

Par **Upsilon**, le **14/03/2009** à **19:16**

Bonjour et bienvenue.

Premièrement le petit fils n'est pas héritier légal de son grand père tant que son père (ou sa mère) n'est pas décédé(e).

Deuxièmement, une personne peut disposer tant et comme elle le veut de son patrimoine de son vivant.

Si le grand père est d'accord pour aider son petit fils de son vivant, il peut toujours lui faire une donation de somme d'argent ou de biens.

Si vous souhaitez plus de détails sur la donation; n'hésitez pas!